



L'électricité du futur - après Fukushima

Papier de travail sur le positionnement du PDC suisse

Adopté par la Présidence du PDC suisse le 30 mai 2011

Situation initiale

La catastrophe nucléaire de Fukushima a également profondément affecté la politique suisse. Depuis le 11 mars 2011, la sensibilisation de la population suisse face à l'énergie nucléaire et à ses risques s'est considérablement accrue.

La défaillance du système de refroidissement dans la centrale nucléaire de Fukushima a entraîné une réaction en chaîne jusque-là imprévisible et a placé le Japon au bord d'une catastrophe nucléaire majeure.

Suite aux événements survenus au Japon, il s'agit de reconsidérer la politique énergétique de notre pays et en particulier la politique en matière d'électricité. Le PDC continue de développer sa politique énergétique qui est axée sur la durabilité et la compétitivité en reconsidérant sans a priori l'utilisation de l'énergie nucléaire en Suisse après l'incident du Japon.

Lors du congrès du parti qui s'est tenu en janvier de cette année à Pratteln, le PDC avait abordé de manière approfondie la question de l'avenir énergétique de notre pays, convaincu que le thème de l'énergie et de la préservation des ressources non renouvelables allait encore préoccuper davantage la population à l'avenir. Par sa résolution de Pratteln, le PDC a demandé un changement d'orientation de la politique énergétique et défini quatre objectifs prioritaires:¹

- améliorer l'efficacité énergétique ;**
- encourager les énergies renouvelables ;**
- assurer la sécurité d'approvisionnement ;**
- augmenter l'autonomie énergétique de la Suisse – réduire la dépendance au pétrole.**

Les objectifs à long terme du PDC en matière de politique énergétique devraient donc rester valables et ne pas être modifiés.

En revanche, pour la future politique d'électricité qui constitue un volet de la politique énergétique, la question du futur mix d'électricité suisse se pose différemment après Fukushima. L'exigence d'une production d'électricité et d'un approvisionnement présentant peu de risques, techniquement fiables, durables et à des prix abordables doit être reconsidérée avec l'image de Fukushima en arrière-plan.

Concrètement, la question se pose de savoir sous quelles conditions on doit viser une sortie à court, moyen ou long terme de l'énergie nucléaire et quelles en seraient les conséquences sur la prospérité, la compétitivité, les redevances publiques et l'environnement. Pour y répondre, il est nécessaire de peser soigneusement des intérêts contradictoires.

¹ Manifeste du PDC suisse « Politique énergétique de la Suisse - Accroître la sécurité d'approvisionnement, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables », janvier 2011

Comme il est primordial que les décisions définitives reposent sur des données fiables, le PDC demande au Conseil fédéral d'élaborer un « masterplan » qui outre l'actualisation des perspectives en matière d'énergie et d'électricité montre aussi l'impact d'une sortie progressive du nucléaire d'ici à 2020, 2030 et 2040 sur l'approvisionnement, le prix du courant, la compétitivité de l'économie ainsi que la dépendance à l'égard de l'étranger. Ce masterplan doit également indiquer dans quelle proportion il serait possible de substituer l'utilisation de l'énergie nucléaire par du courant renouvelable ainsi que les mesures à prendre, les coûts qui en résulteraient et les répercussions sur les objectifs climatiques et environnementaux.

Concernant les scénarios d'offre de courant du Conseil fédéral², le PDC est d'avis qu'aujourd'hui de nombreuses raisons parlent en faveur d'une variante « 2 plus ». Cela signifierait que l'on renonce à remplacer les centrales nucléaires existantes à la fin de leur période d'exploitation. D'ici là, il faudrait accroître considérablement les efforts entrepris pour augmenter l'efficacité énergétique et pour développer les énergies renouvelables en mettant en place des mesures adéquates et efficaces. Cela nécessite de mettre en œuvre une série de mesures, et de repenser l'économie et la société.

Energie nucléaire

Comme il serait faux après Fukushima de revenir tout simplement aux affaires courantes et de s'en tenir au mix d'électricité actuel, il serait tout aussi irresponsable de vouloir retirer immédiatement du réseau toutes les centrales nucléaires en avançant l'argument du « risque 0 » et la consternation qui règne actuellement. Avant de se prononcer, il y a lieu de connaître les conséquences d'une telle décision sur la sécurité de l'approvisionnement, sur le fonctionnement économique et la compétitivité, sur la prospérité et la dépendance face à l'étranger. Mais il est incontestable que la question des risques de la technologie nucléaire et donc de la capacité à supporter des risques et à les accepter a pris une énorme importance dans la pesée des intérêts suite aux événements du Japon. En outre, l'avantage de l'énergie nucléaire en terme de prix devrait faiblir à l'avenir.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la sécurité de la population est absolument prioritaire pour le PDC. Compte tenu de la proportion importante du nucléaire - environ 40 % - dans la production suisse d'électricité, de la période de

² En mars, le Conseil fédéral a donné mandat au DETEC d'élaborer de nouveaux scénarios énergétiques et des plans d'actions et de mesures correspondants. Les travaux à réaliser s'orientent autour des **trois scénarios** suivants:

- Variante d'offre de courant 1: maintien du mix d'électricité actuel avec éventuel remplacement anticipé des trois centrales nucléaires les plus anciennes afin de garantir un maximum de sécurité.
- Variante d'offre de courant 2: pas de remplacement des centrales nucléaires existantes à la fin de leur période d'exploitation.
- Variante d'offre de courant 3: abandon anticipé de l'énergie nucléaire et mise hors-service des centrales nucléaires existantes avant la fin de leur période d'exploitation normale sur le plan de la technique de sécurité.

reconversion nécessaire mais aussi pour des raisons économiques, on ne peut pas tout simplement déclencher d'un jour à l'autre toutes les centrales nucléaires.

La politique énergétique doit de façon générale être axée sur le long terme. La précipitation peut facilement entraîner des « dommages collatéraux » inconsiderés. C'est en ce sens que le PDC comprend l'utilisation de l'énergie nucléaire depuis longtemps déjà comme une technologie de transition vers l'ère des énergies renouvelables. Quant à savoir dans quelle mesure les éventuels développements technologiques et l'élimination des risques qui y sont liés durant l'exploitation et au niveau de la gestion des déchets pourront à nouveau justifier l'utilisation de l'énergie nucléaire, il appartiendra à une future génération d'en juger le moment venu.

Les exigences du PDC :

1. La sécurité dans les centrales nucléaires existantes, qui doit être périodiquement contrôlée par des organes indépendants, reste primordiale. Là où des défauts pouvant engendrer des risques sont constatés et peuvent être éliminés, il y a lieu d'ordonner et d'imposer immédiatement les réparations nécessaires et la mise en conformité des installations. La précaution exige que les contrôles de sécurité soient développés tant au niveau de leur fréquence que de leur pertinence. Là où des défauts de sécurité importants apparaissent, les centrales nucléaires doivent pouvoir être retirées immédiatement du réseau jusqu'à ce que la réparation soit effectuée.

La sécurité technique et l'acceptation du risque décideront si les centrales nucléaires suisses actuelles doivent être encore exploitées ou mises à l'arrêt de manière anticipée. La sécurité technique d'exploitation mais aussi la situation des risques impliquant les différents réacteurs, les charges découlant d'une mise à l'arrêt, la contribution à l'approvisionnement indigène et la rentabilité de l'alimentation en électricité, devraient déterminer le déroulement d'une telle sortie échelonnée. Les contrôles de sécurité menés par l'IFSN devraient être contrôlés à leur tour par une autorité internationale indépendante.

2. A long terme, l'alimentation en courant de la Suisse doit avant tout être assurée par une production d'électricité à partir d'énergies renouvelables indigènes. Tant que la sécurité est garantie et que le risque résiduel est accepté, les centrales nucléaires existantes doivent rester couplées au réseau en tant que technologie transitoire. En l'état des connaissances actuelles, la Suisse devrait toutefois sortir du nucléaire d'ici 2034 environ. Grâce à ce scénario clair qui doit être préféré à des moratoires ou des conditions-cadres fiscales incertaines, les forces du marché se lanceront vraiment dans le développement et la diffusion de technologies et d'énergies renouvelables.
3. Les conditions préalables à une mise à l'arrêt - y compris les coûts de la fermeture - doivent être garanties à temps par les exploitants des centrales nucléaires.

4. Le PDC recommande urgemment aux requérants de retirer les trois demandes d'autorisation générale pour les centrales nucléaires de remplacement. Si elles devaient être traitées au Parlement, le PDC rejetterait ces trois demandes.
5. Concernant les réseaux (réseaux de transmission et réseaux d'alimentation), il y a lieu de mettre en place les conditions-cadres afin que leur performance en cas d'injection supérieure de courant renouvelable produit de manière décentralisée – ainsi que dans la perspective de la mise en service de grandes centrales électriques à accumulation par pompage actuellement en construction – puisse être maintenue ou renforcée. L'extension stratégique du réseau, et l'intégration dans le réseau européen qui en découle, doit être prise en main immédiatement afin d'éviter une instabilité du réseau.

Consommation et production d'électricité

Outre la sécurité de la production d'électricité, il est prioritaire pour le PDC d'éviter une pénurie d'alimentation.

Si l'on doit renoncer à long terme à l'utilisation de l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables devra être augmentée de façon progressive et considérable, et la consommation de courant devra être endiguée. Le PDC demande et soutient par conséquent des mesures d'accompagnement qui concourent à augmenter progressivement et fortement la proportion des énergies renouvelables, qui accroissent l'efficacité énergétique dans tous les domaines d'utilisation et qui exploitent le potentiel d'économies existant. De plus, les possibilités d'importation doivent être assurées.

Les exigences du PDC :

1. Le PDC demande au Conseil fédéral d'élaborer un catalogue de mesures efficaces et rapidement réalisables visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine des bâtiments, des appareils et du transport (exigences relatives aux appareils, éclairages, moteurs, etc.). L'objectif prioritaire doit être de stopper l'augmentation annuelle de la consommation, mais au minimum de la freiner. Des exigences minimales en termes d'énergie pour les luminaires ainsi que pour les appareils électriques et électroniques doivent être fixées et pouvoir être renforcées progressivement.

Il y a lieu d'exploiter le potentiel de possibilités, d'obtenir une transparence facilement accessible en ce qui concerne la consommation de courant. Les équipements techniques utilisés à cet effet tels que les « smart metering » ou les « smart grids » doivent être encore développés et promus.

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité prévue en 2015, des incitations supplémentaires afin de promouvoir l'efficacité énergétique et le courant renouvelable au niveau de la production de l'électricité, de la distribution, de l'alimentation et de la consommation (tarifs) doivent être mises en place. Il y a lieu de tenir compte des spécificités des

entreprises grosses consommatrices d'électricité – en particulier au niveau des tarifs - afin de garantir la compétitivité et préserver les emplois.

En revanche certaines attentes et exigences qui visent une électrification de la mobilité d'ici à 2025 doivent être vues pour le moins avec scepticisme car elles sont trop ambitieuses.

2. Le PDC soutient l'augmentation à 300 millions de francs par an des fonds à affectation spéciale alloués dans le cadre du « Programme Bâtiments ». Outre la rénovation de l'enveloppe même des bâtiments, ces fonds doivent aussi servir à améliorer l'efficacité des installations techniques à l'intérieur des bâtiments, aux énergies renouvelables ainsi qu'à des mesures d'optimisation de l'exploitation.
3. Le PDC soutient les mesures comme l'augmentation des moyens destinés à la rétribution du courant injecté, éventuellement par un financement complémentaire par le biais d'un centime électrique temporaire afin de promouvoir la production de courant à partir d'énergies renouvelables. Progressivement, la proportion des énergies renouvelables doit augmenter de manière considérable. Pour ce faire, des restrictions au niveau de la protection de l'environnement, des sites et du paysage devront être concédées. De l'avis du PDC, il existe un potentiel supplémentaire pour le courant renouvelable avant tout dans le développement de la production décentralisée par la géothermie, la biomasse, les eaux usées et l'eau potable, le photovoltaïque et le vent.

Le PDC demande que les procédures d'autorisation pour de tels projets soient nettement raccourcies en ce qui concerne les exigences formelles. En cas de recours au droit matériel, les autorités qui appliquent le droit sont tenues, lors de la pesée des intérêts, de donner plus de poids au droit à un approvisionnement en électricité fiable.

4. Une extension des grandes centrales hydrauliques doit être envisagée avant tout là où des agrandissements et une optimisation des exploitations permettent d'augmenter la quantité d'énergie produite. Dans ce contexte, il faut réfléchir à des retenues d'eau supplémentaires, à la construction de bassins d'accumulation, à l'augmentation de la capacité de débit ou à la suppression d'une lacune au niveau de l'utilisation.

Les grandes centrales de pompage-turbinage qui sont en cours de construction ou planifiées jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement futur en électricité car ce sont des « batteries » auxquelles on peut recourir de manière flexible et des partenaires écologiques des nouvelles énergies renouvelables.

5. En tant que solution transitoire pour éviter une pénurie d'approvisionnement, le PDC ne s'opposera pas à la construction d'installations de couplage chaleur-force et de centrales à gaz à cycle combiné. Dans ce cas, le PDC demande que les émissions de CO₂ soient en principe compensées – tout en préservant la rentabilité de la production d'électricité. De plus, la part de CO₂ doit être réduite grâce à la recherche.

6. La Confédération doit conclure un solide accord sur l'électricité avec l'Union européenne et adhérer au Energy Trading System (ETS) pour autant que l'intégration dans un système européen soit utile à l'alimentation en électricité de la Suisse.

7. Le PDC soutient un développement significatif de la recherche dans le domaine de l'énergie et la promotion des technologies « énergie propre ». Outre la recherche fondamentale, il y a lieu d'encourager la recherche appliquée dans le domaine de l'énergie. L'économie doit être étroitement impliquée via des installations pilotes et de démonstration. C'est le seul moyen de promouvoir l'innovation et de créer des emplois.